

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons eu notre rencontre annuel avec le Brewery Council et le CBWA dans la semaine du 2 juin 2014. Ce fut très intéressant. Ces rencontres sont importantes car avec la mondialisation d'aujourd'hui nous n'avons d'autre choix que de nous unir tous ensemble les syndicats et salariés pour confronter ces employeurs de plus en plus gourmand.

La distinction à faire entre les deux groupes, le Brewery council est notre rencontre syndicale regroupant tous les brasseurs incluant Labatt, Molson, Sleeman, Moosehead et les centres de distribution au Canada. Le CBWA est notre alliance syndicale regroupant l'ensemble des usines Labatt au Canada.

Les points importants sortis de ces rencontres,

les syndicats des usines Labatt au Canada ont déposés un grief contestant les photos Optec, également nous avons appris que les autres usines n'ont pas un niveau très élevé en grief 4 à 5 griefs à Halifax, 4 à 5 griefs à Edmonton, 80 griefs à London, de notre côté nous avons 189 griefs actifs beaucoup trop élevé, donc nous espérons que l'employeur (RH) commencera à s'asseoir et à vouloir régler les irritants concernant notre usine. Il semble qu'ailleurs les relations de travail sont beaucoup plus saines. Ça nous prendrais peut-être du changement ou de la volonté pour revenir avec un bon climat de travail. Également, l'employeur prend l'habitude d'interpréter la convention collective à leur faveur depuis un certain temps même quand les textes sont clairs. Nous avons égale-

ment parlé des problèmes concernant la politique santé-sécurité mise en place et des mesures disciplinaires qui en découle. Toujours est-il, notre conviction est d'avancer et de travailler ensemble.

Pour ce qui est de l'ordre concernant les prochaines négociations dans les usines au Canada, les prochains seront l'usine de London fin 2015, par la suite Montréal fin 2016 et Edmonton Mars 2017.

Suite à l'appui que nous avons donné monétairement et moralement aux salariés de St John's de la part de toutes les brasseries canadienne incluant nos concurrents, nous serons prêts pour les prochaines rondes de négociation qui vont approcher à grand pas.

SUITE PAGE SUIVANTE

Volume 11, No : 03

Juin 2014

Dans ce numéro

- | | |
|---|----------|
| • Mot du Président | 1 |
| • Suite du Mot du président | 2 |
| • Pérennité fond de pension
• V.-P. S.S.T. | 3 |
| • Corvée grand nettoyage | 4 |

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

De même, l'employeur a décidé au retour du conflit à Terre Neuve de congédier 4 salariés temporaire pour finalement embauché 5 nouveaux salariés qui ont servi de briseurs de grève pendant la durée du conflit. Un grief a été déposé pour contester le congédiement de ces salariés preuve que l'employeur n'a aucun respect envers ses salariés de l'ensemble des Brasseries Canadiennes.

Nous avons appris que les usines AB au États-Unis avaient concluent une entente de nouvelle convention collective avec des concessions inférieures à celle faite dans les usines canadienne. N'ayant subi que de légères pertes pour AB Inbev, ceci étant un désavantage vu la négociation des 12 usines en même temps aux États-Unis.

De notre côté Canadien nous avons, depuis 10 ans, une bonne alliance entre nous qui pourra servir dans d'éventuels conflits pour faire face à l'employeur. Nous avons démontré la preuve lors du conflit de St John's en 2013.

Nous aimerions remercier personnellement tous les membres du STTBL-CSN en soutient de nos confrères de St John's.

L'employeur va trouver une

fois de plus que notre journal syndical est négatif, mais je dois leur répondre que depuis le début 2014, du côté syndical, notre but étant d'avoir de bonne relation de travail et un bon climat de travail. Nous pensons que cela est peut-être difficile du côté de l'employeur puisque les efforts ne sont pas là en nommant surtout les départements de l'entretien et des RH qui s'ingèrent continuellement dans tous les départements. J'espère qu'un jour nous pourrons présenter un texte de journal plus positif.

Autre sujet nous concernant, (disparité salariale envers les temporaires et occasionnels), un grief a été déposé pour réclamer le respect sur les normes du travail concernant l'art 41.1. Ce grief sera soumis à l'arbitrage prochainement.

Pour ce qui est du dossier grief annexe F, nous allons procéder en arbitrage car l'employeur ne respecte pas le texte de la convention collective qui stipule que c'est « pour fin de production seulement », qui à notre avis est assez clair. Je trouve ça un peu malhonnête de la part de l'employeur d'interpréter ce texte quand un grief avait déjà été déposé dans le passé à l'expédition et qui était cédulé en arbitrage l'année passée concernant la même

interprétation « pour fin de production seulement ». Nous nous sommes retirés de cette arbitrage car ils nous ont mentionnés que ça ne se reproduirais plus !!!

Pour le dossier du grief des photos Optec, malgré l'engagement de l'employeur d'agir par l'arbitrage accéléré, la date de l'arbitrage est prévue le 15 juin 2015. Le Syndicat et notre conseiller syndical (Pascal Jean) multiplie les démarches pour devancer la date d'arbitrage. Comme déjà mentionné, les autres syndicats au Canada ont entrepris les mêmes démarches pour contester l'utilisation des photos Optec. Il va de soi que si une autre brasserie obtient une décision avant nous, elle sera étudiée avec le plus grand intérêt.

Autre sujet, l'employeur ne respecte pas les écrits stipulés dans le document en annexe concernant les postes 100% CAS pour le remplacement des postes laissés vacants suite au départ des retraités. Le texte stipule que s'il n'y a pas de CAS qui applique se sera un temporaire qui se fera attribué ce poste. Pour la conciergerie présentement, ils ont cédulé un occasionnel suite au départ de Michel Binette. Un autre bel exemple de malhonnêteté car le texte est bien clair. Un grief a été déposé aussi.

Trésorier (Claude St-Onge)

La pérennité des fonds de pension

Le 7 mai 2014 j'ai assisté à une présentation donné par Aon au Ritz Carlton

Cette présentation portait sur la pérennité des fonds de pension.

Il y a eu plusieurs présentations sur divers sujets touchant la pérennité des fonds de pension. L'un d'eux étant l'effet démographique, effet qui fut longtemps négligé et qui est une grande part du problème de solvabilité des régimes de retraite. L'effet "babyboomer" fait en sorte d'avoir plus de membres retraités que de membres actifs. Il y aussi un point culminant qui fut franchit en juillet 2011 car maintenant, on est plus longtemps à la retraite qu'au travail. Une personne sur 2 née après l'an 2000 va vivre jusqu'à

100 ans !

D'autres sujets ont été abordés telle que les différentes options face au type de fonds de pension. en voici quelques uns ;

Fonds de pension à prestation déterminé : Montant de la rente établi selon le nombre d'années de service et tous les risques aux frais des employeurs.

Fonds de pension à cotisation déterminé : Montant des cotisations fixes et la rente payable selon les rendements obtenus. Tous les risques aux frais des membres.

Fonds de pension à cotisation cible : Montant des cotisations en fonction du rendement, partage des risques entre employeur et

employés. Permet une meilleur pension que cotisation déterminé seulement.

Fonds de stabilisation : Coussin monétaire créé par employeur et employés pour palier aux mauvaises années. Peut servir à améliorer le régime si déficit à peu près nul, si non à compenser le déficit. S'applique en surplus à tout type de fonds de pension.

Un site : www.prestationscibles.ca pour info.

Toutes les infos sont à titre de renseignements seulement, l'exactitude doit être vérifiée auprès des personnes compétentes.

Claude St-Onge
Trésorier

V.P. S.S.T. (Sylvain Le Riche)

Bonjour à toutes et à tous,

Plusieurs membres m'ont questionné concernant le rapport sur la qualité de l'air que la firme externe a effectué dernièrement à l'usine. L'employeur a reçu le rapport et nous a mentionné qu'il n'y avait rien de majeur, par contre, lorsque le journal a été envoyé à l'impression, l'employeur ne

me l'avait toujours pas présenté. Ceci même si j'en ai fait la demande à plusieurs reprises, espérant que nous n'ayons pas de surprise une fois que l'employeur nous le présenteras.

Sylvain Le Riche
V.-P. S.S.T.

Corvée Annuelle Grand Nettoyage Arrondissement de LaSalle

Pour une quatrième année consécutive, l'équipe de la Brasserie Labatt s'est mobilisée pour participer à la corvée de nettoyage de l'Arrondissement LaSalle qui a eu lieu le samedi 10 mai dernier.

Plusieurs salariés syndiqués et non syndiqués et membres de leurs familles ont participé à la corvée de nettoyage des berges en partenariat avec Héritage Laurentien.

Ce fût une belle journée pour tous, l'employeur a payé le déjeuner et dîner au participants et plusieurs prix de présences ont été remis à l'heure du dîner. Les citoyens de LaSalle et les environs qui se promenaient au parc des Rapides ont appréciés le geste environnemental que nous avons posé.

Cela nous fait une belle visibilité et pu-

blicité puisque l'employeur a fourni à chaque participant un chandail identifié «Un monde meilleur» avec le logo de Labatt.



Voici quelques photos de la journée



Départs

Mai
Michel Fournier
Juin
Aucun

Collaborateurs:

Comité journal:

Claude St-Onge

VP à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie
Caméléon